# Object de la consultation

Dépose et installation d’une chaudière sur le site de l’ESAT de Glomel

# Commanditaire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **R.Sociale**  | ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE | **Activité** | Association gestionnaire d’établissements sanitaires, participant au service public hospitalier, sociaux et médico-sociaux d’intérêt collectif. |
| **Siret** | 40094447600029 | **APE** | 8610Z |
| **Adresse** | 2, route de Rostrenen | **CP** | 22110 |
| **Ville** | Plouguernével | **Pays** | France |
| **Questions administratives & DCE (à partir du 14/09/2020)** | **Contact** | Responsable Achats |
| **Tél.** | 02 96 57 10 81 | **Courriel** | c.sauzay@ahbretagne.com |
| **Questions d’ordre technique (à partir du 14/09/2020)** | **Contact** | Thierry CORNEC |
| **Tél.** | 02 96 57 26 13 | **Courriel** | f.connan@ahbretagne.com |

# Procédure de passation et consistance du marché

### décomposition des lots

#### Lot 1 : Dépose et pose d’une chaudiere avec amenagement du local chaufferie

Le marché possède un lot qui concerne le dépose de l’ancienne chaudière et la pose du nouveau matériel en prévoyant la mise aux normes du local chaufferie.

#### LOT 2 : RéNOVATION DU LOCAL CHAUFFERIE

Mise aux normes et réhabilitation du local chaufferie en respectant les normes en vigueurs et exceptés les ouvrages concernés dans le LOT 1.

#### LOT 3 : MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DE L’EQUIPEMENT

Le troisième lot concerne la maintenance et l’entretien de l’équipement installé.

# Pièces constitutives du marché

### Documents généraux

Sont attendues avec la remise des offres :

* Un extrait KBIS valable de moins de 6 mois
* Une attestation d’assurance RC
* Vos indicateurs sécurité
* Les habilitations de vos salariés qui interviendront sur le chantier
* Votre dernier bilan comptable arrêté
* Vos attestations sur l’honneur du bon paiement de vos cotisations, du non emploi de travailleurs illicites ou dissimulés.

### Documents particuliers

Doivent être remis signés avec l’offre :

* Nos CCAP / CCTP paraphés et signés
* Le planning prévisionnel des travaux
* Un mode opératoire des étapes détaillées avec méthodologie, moyen humain et matériel utilisés
* Si besoin une demande d’autorisation de sous-traitance indiquant la nature, le montant et l’entreprise de sous-traitance.

### REMISE DES OFFRES

Les offres sont à remettre avant le 05/10/2020 à 12h aux destinataires suivants :

* Directeur Technique et Logistique : M. Nourredine BENCHIR : n.benchir@ahbretagne.com
* Directeur Financier : M. David AUGUIN : d.auguin@ahbretagne.com
* Responsable Achats : M. Clément SAUZAY : c.sauzay@ahbretagne.com

Un dossier Peut être également remis par courrier à l’attention des mêmes interlocuteurs à l’adresse :

2 route de Rostrenen, 22110 PLOUGUERNEVEL

# Caractères complets de l’offre

Les prix s’entendent Hors Taxes, fermes et non révisables.

L’offre sera réputée complète et recevable si l’ensemble des documents demandés en Titre IV sont présents, si le bordereau de prix est renseigné intégralement et si la date de remise de l’offre a été tenue.

Sans visite de la part de l’Entreprise sur le site des travaux en présence du maître d’Ouvrage, l’offre ne sera pas réputée complète.

# Modalités d’exécution

### conditions de mise à disposition des locaux

Le lieu d’intervention sera disponible le 05/11/2020 à 9h et le sera jusqu’à la fin des travaux prévue par le contrat signé entre les deux parties.

L’eau et l’électricité sont mis à disposition par l’AHB. Les EPI doivent être fournies par l’Entreprise.

Une chaufferie provisoire est prévue par le Maître d’Ouvrage.

La gestion des déchets est gérée par l’Entreprise, le chantier doit être rendu propre et évacué de tous les déchets inhérents au chantier.

# Nature des prestations

### CCTP

L’ensemble des prestations sont reprises dans le CCTP.

Chaque intervention doit être faite dans le respect du DTU et selon les règles professionnelles du métier.

Le CCTP doit être accepté par l’entreprise qui s’engage à le respecter et à en faire le document de référence du chantier à lequel son offre répond.

# modalités de détermination des prix

### Contenu des prix

Un bordereau de prix est joint au dossier de consultation est doit être retourné rempli sous format excel et sans avoir modifié la structure du document. Il peut être accepté par le client l’ajout de lignes complémentaire pour détailler davantage la prestation sur demande du fournisseur.

### Acquisition

Le transfert de propriété se fera lors de la mise en service et après les essais réalisés par l’entreprise en présence du client, à la validation par les deux parties du procès-verbal de fin de chantier sans réserve et la remise des documents techniques.

### Maintenance

L’Entreprise doit proposer une solution de maintenance préventive et curative.

Sa proposition doit contenir une solution de maintenance pour chaque niveau et un bordereau de prix des pièces détachées.

# Avance forfaitaire

Un acompte de 20% maximum HT peut être envisagé.

# délais d’exécution et durée du marché

### Volet acquisition

Le marché sera attribué le 02/11/2020.

La tranche 1 est à réaliser entre le 05/11/2020 et le 04/02/2021.

La tranche 2 est à réaliser avant le 31/08/2021.

### volet maintenance

La maintenance préventive et curative débutera après la période de garantie de l’équipement.

# Pénalités et bonus

### retard à la mise en ordre du marché

#### forme

Tout retard calendaire hors cas de force majeur et/ou intempéries feront l’objet de pénalité de retard.

Ce retard sera mesuré à chaque étape du projet et pourra être retenu et maintenu si le délai global du projet est retardé.

#### pénalités

Le taux de cette pénalité sera de 0,5% du montant HT global de la commande par jour calendaire de retard ne pouvant excéder 5% du montant totale de la commande.

Tout retard entraînant une sur-location de la chaufferie de remplacement pourra faire l’objet d’une refacturation à l’Entreprise. Le coût journalier sera communiqué sur le bon de commande au fournisseur retenu.

### Avance sur le délai de réalisation

#### FORME

Toute avance calendaire sur la fin de réalisation du chantier (date prévue dans votre planning transmis avec l’offre) fera l’objet d’un bonus.

Cet avancement sera mesuré sur l’ensemble du chantier et à chaque étape, il sera maintenu si le délai global du projet est avancé.

#### BONUS

Le taux de ce bonus sera de 0,5% du montant HT global de la commande par jour calendaire d’avance.

Le bonus est limité à 5% du montant global HT de la commande.

# garantie et ASSURANCE

### définition

L’équipement sera garanti 1 an pour les pièces et 2 ans pour la main d’œuvre.

La rénovation du bâtiment et sa mise aux normes fera l’objet d’une garantie décennale.

### point de départ du délai

La garantie débute après l’acquisition complète de l’installation.

### ASSURANCE

L’assurance de l’équipement sera supporté par l’installateur jusqu’à la mise en service définitive et après les essais.

Le matériel sera livré suivant les incoterms 2020 : DDP GLOMEL

# Litiges

#### Instance judicière compétente

L’ensemble des litiges ne pouvant se régler à l’amiable se feront par le Tribunal de commerce ci-dessous :

**Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc, Côtes d’Armor**
17, Rue Parmentier - Boîte Postale P 2116, Cedex 1, 22021 Saint-Brieuc

# Réglement

Le règlement se fera comme suit :

* 20% du montant global de la commande HT à 30 jours d’acompte à la commande
* 50% du montant global de la commande HT à 30 jours pour la réalisation des travaux d’infrastructures
* 20% du montant global de la commande HT à 30 jours pour l’installation
* 10% du montant global de la commande HT à 30 jours à la réception définitive avec remise des documents contractuels (Documentations techniques et réglementaire)

# Acceptation du cCAP

Fait à PLOUGUERNEVEL le : 14/09/2020

Cachet(s) Signature(s)[[1]](#footnote-1) :

1. Ne pas oublier de parapher chaque page. [↑](#footnote-ref-1)